



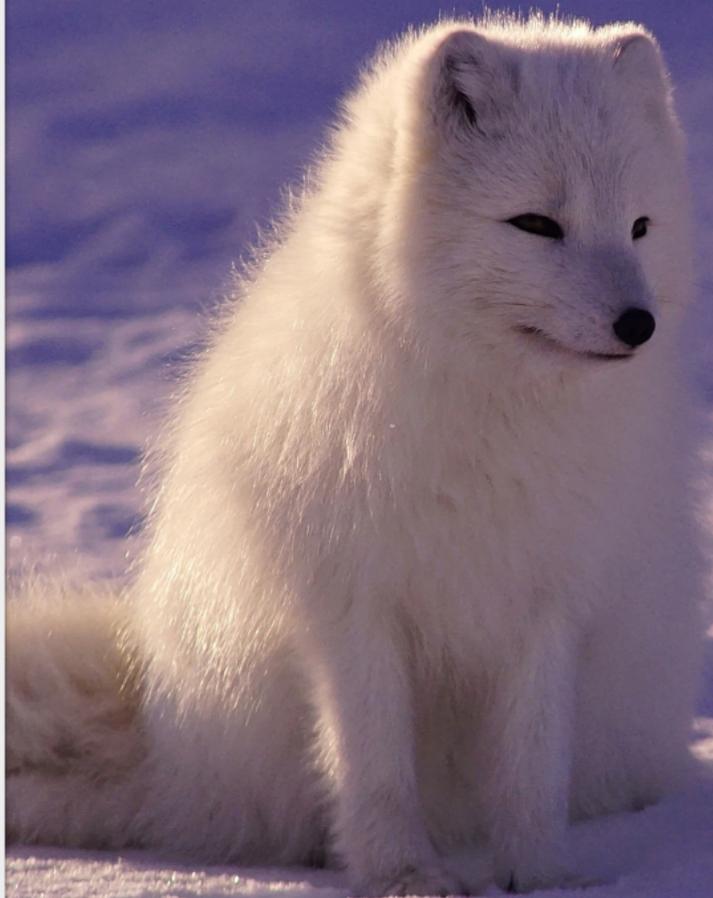
Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes-de-Haute-Provence



PEIP'INFOS - N°54 - HIVER 2021

MEILLEURS
VOEUX

20
22





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
2^e Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

La fin de l'année qui approche, avec ses fêtes de Noël et du jour de l'An, doit rester une tradition festive de bonheur partagé, en dépit du contexte difficile — et pour le moins aléatoire — que nous subissons tous depuis de longs mois. C'est pourquoi je souhaite commencer ce message par quelques sujets positifs dans la vie de notre commune.

Tout d'abord, et vous le remarquez en lisant ces lignes, les élus ont décidé de faire repasser le bulletin municipal tout en couleur. Le précédent numéro avait en quelque sorte inauguré ce changement avec la seule couverture en couleur. Pour mémoire, le passage au noir et blanc du bulletin en 2014 participait de tout une série d'économies indispensables au redressement de nos finances. Maintenant que les choses s'améliorent, la commune peut à nouveau supporter cette dépense supplémentaire qui rend évidemment le Peip'info plus agréable à consulter, notamment ses éléments d'illustration.

Noël s'approchant à grands pas, vous remarquerez peut-être que nous poursuivons nos efforts d'investissement concernant les illuminations. L'an dernier, en 2020, nous avons investi près de 8 000 € en nouvelles décorations. Et cette année, ce sont encore près de 4 000 € d'illuminations supplémentaires qui seront installées, notamment aux Bons-Enfants et sur le rond-point. Lors de la construction budgétaire 2022, nous étudierons la pertinence de reconduire cet investissement et si oui, à quel niveau. Nous apprécions tous ces décorations qui, l'espace d'environ un mois, contribuent à l'esprit festif, à notre moral et bien entendu à l'embellissement de notre commune.

Embellissement sur lequel nous allons continuer de travailler en renforçant le fleurissement en 2022, notamment aux Bons-Enfants, à l'aide de nouveaux mobiliers urbains et d'un nouveau concours, « 2^e édition ». Et puis, comme je l'ai déjà dit dans l'édito précédent, nous étudierons l'installation de nouvelles bornes de propreté pour hygiène canine en plus de celles déjà installées sur le cheminement qui longe l'arrière de la cour d'école (sentier du Riou).

Pour autant, ces bornes de propreté ne régleront rien si les propriétaires de nos amis à quatre pattes ne

s'en servent pas. **J'en profite à cet égard pour lancer ici un appel au civisme de tout un chacun :**

— ce n'est pas parce que nous vivons à la campagne que les propriétaires de chiens doivent les laisser faire leurs besoins n'importe où, n'importe comment sans les ramasser ;

— les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique, autrement dit, les propriétaires doivent impérativement les tenir en laisse, ceci pour éviter tout risque d'agression envers les passants d'une part, et toute nuisance lors de rencontres avec leurs congénères d'autre part.

Un autre sujet, qui concerne beaucoup de Peipinois et plus généralement nos concitoyens, est celui des impôts locaux. Nombre d'entre vous ont sans doute remarqué une augmentation, plus ou moins importante, du montant de leurs impôts locaux. Cependant, **les taux des impôts locaux à Peipin n'ont pas changé depuis 2017** et (c'est la promesse que mon équipe et moi avons faite en mars 2020) ils ne changeront pas durant ce mandat. Si le montant que vous avez eu à régler était supérieur aux autres années, c'est parce que l'État a révisé ses bases prévisionnelles, c'est-à-dire la valeur locative des biens. Un processus prévu par la loi sur lequel les communes n'ont bien évidemment aucune maîtrise.

Enfin, dernier point : les vœux du maire. Malheureusement, cette année encore, les vœux n'auront pas lieu à Peipin. De très nombreuses autres communes ont déjà annulé les leurs en raison de la situation sanitaire. Plusieurs paramètres entrent en ligne de compte. Outre le fait de devoir mettre en place une logistique contraignante et pour le moins discriminatoire consistant à exiger et contrôler le passe sanitaire, et quoi qu'il en soit, de ne pas pouvoir vous proposer le traditionnel buffet ni de partager ensemble ce moment de convivialité que nous apprécions tous, le taux de propagation de la Covid-19 — à l'heure où j'écris ces lignes — ne nous permet pas d'organiser sereinement cette manifestation.

Croyez sincèrement que je le regrette, mais nous devons tous, en conscience, tenter de limiter les risques. Avec l'ensemble des élus, nous ne pouvons qu'espérer une amélioration de la conjoncture aussi rapidement que possible. En attendant, soyez attentifs, respectez les gestes barrières et prenez soin de vous et de vos proches.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite un très joyeux Noël et, par avance, mes meilleurs vœux pour 2022.

État Civil au 8 décembre 2021



- 10 avis de naissance
- 6 reconnaissances anticipées d'enfant
- aucun acte de mariage
- 4 enregistrements de PACS
- 19 actes de décès
- 8 transcriptions de décès
- 31 actes de notoriété

Calendrier électoral en 2022

Dates de l'élection du président de la République

Le ministre de l'intérieur a précisé que l'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Néanmoins, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs voteront le samedi pour tenir compte du décalage horaire.

L'article 7 de la Constitution du 4 octobre 1958 fixe un délai précis pour les dates de l'élection présidentielle qui doivent se tenir un certain nombre de jours avant l'expiration du mandat du président de la République en exercice.



Dates des élections législatives

Les élections législatives sont prévues à la suite, les 12 et 19 juin 2022. Ces élections doivent permettre d'élire 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

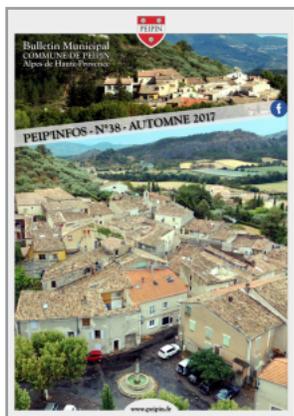
Pour ces derniers ainsi que pour ceux de la Polynésie française, afin de tenir compte de l'éloignement géographique, le premier tour se déroulera avec une semaine d'avance par rapport à la métropole.

Comme pour l'élection présidentielle, certains départements et collectivités d'outre-mer voteront le samedi précédant l'élection en métropole.

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Peip'Infos : du nouveau pour la distribution



En 2014, afin de diminuer les coûts d'impression, un système d'abonnement au bulletin municipal avait été mis en place permettant à tous ceux qui le souhaitaient de recevoir la publication sous format électronique. Les élus effectuaient bénévolement la distribution sélective des exemplaires papier, ce qui a parfois été source de quelques erreurs.

La nouvelle équipe municipale a choisi de procéder différemment. Le bulletin municipal papier est désormais distribué toutes boîtes par notre garde-champêtre. La version électronique continuera d'être mise à disposition sur le site de la mairie, quelques jours avant la distribution papier.

Service financier : Carole laisse sa place à Chantal



Carole Renard

Carole Renard a été employée par la Commune depuis avril 2010. D'abord en qualité de contractuelle en remplacement, puis elle a été stagiaire et titularisée en septembre 2015. Elle était affectée notamment au service comptabilité de la collectivité. Si au début de sa carrière territoriale elle effectuait en plus de la comptabilité des tâches administratives diverses, depuis 2015, sa principale activité s'est orientée plus précisément sur le pôle financier.

Sa compétence et sa disponibilité ont été appréciés de tous et nous la remercions chaleureusement pour son implication dans la vie communale. Elle a fait le choix de changer de région et a réussi à obtenir une mutation dans une commune un peu plus importante que la nôtre dans le Sud-Ouest.

Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans ses nouvelles fonctions et dans sa vie personnelle.



Carole et Chantal lors de la passation

Pour la remplacer, la Commune de Peipin a recruté, début décembre, Chantal Dominique, qui vient de la Fonction Publique Hospitalière et qui est également compétente en gestion financière.

Le personnel communal saura lui permettre de rapidement trouver ses repères dans ce nouvel emploi. Nous comptons sur tous pour lui réserver un bon accueil et faciliter son intégration. Bienvenue Chantal !



Chantal Dominique

Ambassadeurs de Mobili'terre reconnaissables à leur t-shirt orange

Les déplacements sont au centre de nos quotidiens, avec une moyenne de 7h12 par semaine et par personne passées à se déplacer. Le transport le plus usité est la voiture, qui représente 80 % des moyens utilisés.

Malgré cette part significative, une réduction de l'utilisation de la voiture dans les grandes agglomérations au profit des mobilités douces est observée depuis le passage à l'an 2000. Cette modification des pratiques n'est cependant pas valable pour les milieux ruraux, dans lesquels l'usage de la voiture a, au contraire, continué à augmenter.

Dans le cadre du projet Mobili'terre, des jeunes volontaires en Service Civique seront présents dans la commune de Peipin. Visible en orange, ils iront à votre rencontre afin d'échanger avec vous sur vos méthodes de déplacements quotidiens, et pourquoi pas tenter de trouver ensemble des solutions alternatives.

La campagne de recrutement des jeunes est toujours en cours. Elle concerne les concitoyens de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 8 mois : « en devenant un Mobili'terre, tu participes à la sensibilisation et au déploiement de la mobilité durable dans les communes rurales. Tu deviens un ambassadeur de la mobilité durable auprès des habitants !

Concrètement, en équipe composée de jeunes d'horizons différents, ta mission sera de :

- Mener un diagnostic mobilité auprès des habitants ;
- Participer à des actions collectives de sensibilisation et d'information des citoyens à la mobilité durable et inclusive ;
- Participer aux événements locaux et nationaux (moments festifs et conviviaux) ».

Pour plus d'informations, contacter Paul LEROY (06 99 58 37 44 ou pleroy@uniscite.fr).



Du nouveau pour les illuminations des fêtes de fin d'année

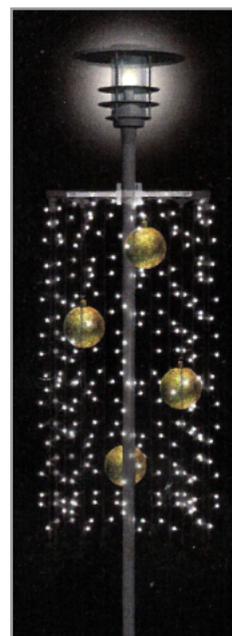
Cette année Peipin va resplendir un peu plus avec quelques nouvelles installations lumineuses mises en place pour les fêtes de fin d'année. Tout d'abord sur le rond-point de la zone commerciale, quatre grandes structures de 3,2 m de haut sur 1,8 m de large, sur lesquelles brillent des boules lumineuses, vont remplacer les quatre installations trop petites et peu visibles qui étaient en place l'année dernière.



Ces dernières vont prendre place le long de la départementale 703 entre la zone Champarlau et l'aire de covoiturage. Un beau signal joyeux et festif pour entrer dans Peipin !

Du côté des Bons-Enfants, cinq pylônes supplémentaires seront illuminés complétant ceux existants et donnant ainsi plus de relief à cette décoration de bord de route. Autrement, vous retrouverez les guirlandes et motifs habituels, notamment sur l'église, Grand-rue, sur la place du Bon-Vent, etc.

Cette tradition d'inonder de lumière les rues durant les nuits d'hiver, enchante petits et grands et rappelle à tous que cette période, quels que soient les moments que l'on vit, reste une période de communion festive. Joyeux Noël à tous !



Avoir un chien, même à la campagne, ça oblige !

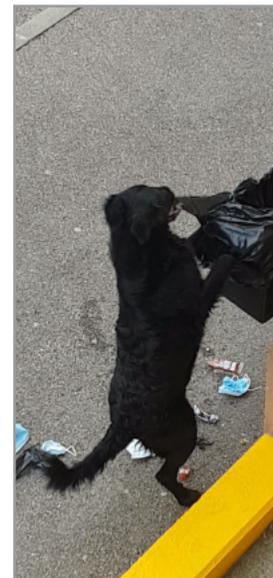
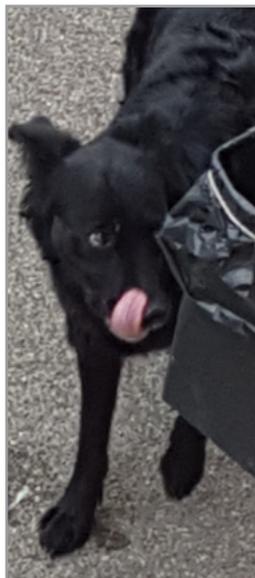


Comme nous vous l'indiquions dans le dernier Peip'infos, deux bornes de propreté pour hygiène canine ont été installées sur le sentier du Riou. Un test pour sensibiliser les propriétaires de chiens, qui doivent, dans le cadre des voies publiques de la commune réservées aux piétons, ramasser les déjections de leur animal préféré, ceci pour le bien-être de tous. Si cet essai se révèle concluant, d'autres distributeurs de sacs munis de poubelles seront installés dans le village.

D'autre part, il est bon de rappeler quelques textes concernant la bonne cohabitation entre humains et canidés. Ainsi, la divagation des chiens est interdite conformément à l'article L.211-19-1 du Code rural. « Chaque propriétaire est donc tenu de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen à sa disposition (clôture, attache...) ». Un chien est considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien en divagation pourra être saisi et confié au refuge SPA de Sisteron avec qui la commune de Peipin a signé une convention de partenariat.

Il est donc interdit de laisser divaguer les chiens sur le domaine public de la commune, seuls et sans maître.

Tout chien de 1^{re} et 2^e catégorie circulant sur le domaine public doit être tenu en laisse et muselé. Concernant ces chiens de 1^{re} et 2^e catégorie, ils doivent être déclarés en mairie afin d'obtenir un permis de détention de chien de catégorie en application de la loi 2008-582 du 20 juin 2008 qui renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 04 92 62 44 17 ou mairie@peipin.fr



Le froid s'installe, pensez à protéger votre compteur d'eau

Avec l'arrivée du froid, votre compteur et vos canalisations peuvent geler et un compteur gelé peut occasionner de nombreux désagréments : dégradation, coupure d'eau, fuites, etc. Placé sous votre responsabilité, votre compteur d'eau a besoin d'être protégé contre le froid.



Que faut-il protéger ?

Les compteurs d'eau, les tuyaux extérieurs, les canalisations des locaux non chauffés, les installations et les robinets exposés au vent.

Comment ?

- Isolez le compteur en l'entourant avec des sacs imperméables qui contiennent des billes de polystyrène. Vous pouvez utiliser des morceaux de polystyrène récupérés dans les emballages d'appareils ménagers ou de jouets.
- Évitez le recours à la laine de verre, à la paille, ou au tissu qui risquent d'absorber l'humidité et de se transformer en glace. Votre compteur n'apprécierait pas.
- Enrobez les tuyaux extérieurs dans une gaine isolante.



 **Votre Espace clients en ligne**
espaceclients.eauxdemarseille.fr

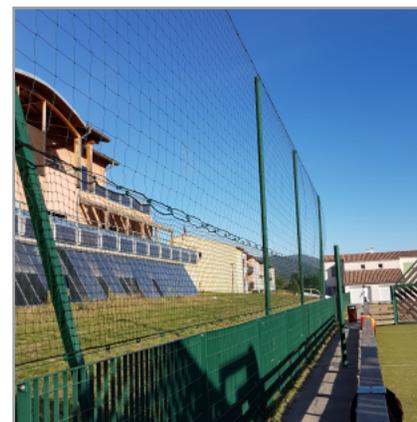
➔ Astuce

Rendez-vous dans une agence du Groupe Eaux de Marseille (*Antenne de Forcalquier; Quartier Beaudine 04300 Forcalquier*), muni de votre facture d'eau et d'une pièce d'identité, pour récupérer votre kit de protection compteur.

Travaux : installation d'une barrière de protection à l'école



Travaux : un filet tout neuf pour le City stade





Recensement de la population 2022

www.le-recensement-et-moi.fr

La commune de Peipin a recruté 3 agents recenseurs pour la période du recensement de la population qui se déroulera du jeudi 20 janvier au mercredi 19 février 2022.

Nous vous rappelons que cette enquête de recensement est :

- encadrée par une loi, des décrets et des arrêtés ;
- obligatoire et confidentielle ;
- et déclarative.

Une lettre sera prochainement distribuée directement dans votre boîte aux lettres par les agents recenseurs de l'INSEE précisant les modalités du recensement. (Soyez attentif : courrier sous enveloppe).

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

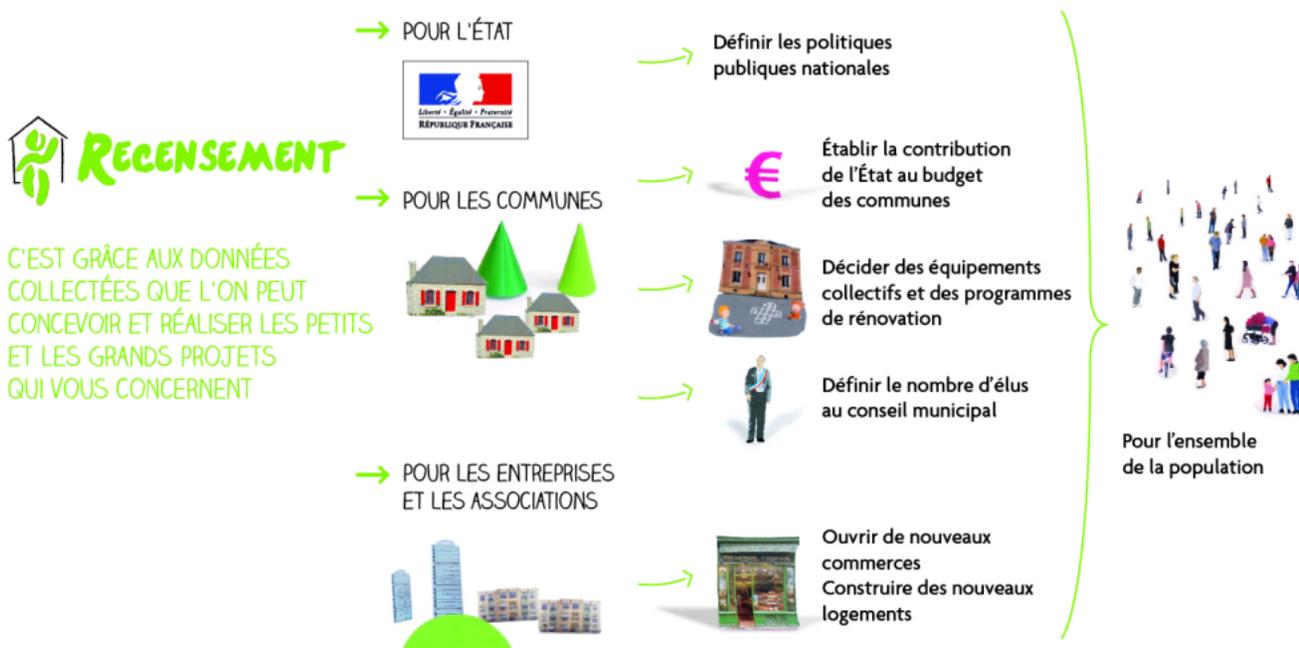
Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Recensement de la population, des chiffres aujourd'hui pour construire demain !

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements, développer les moyens de transports, etc., autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



**ATTENTION
NOUVELLE PROCÉDURE !**



DÉPOSER EN LIGNE MES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera également **aux demandes d'autorisation d'urbanisme**, avec l'obligation **pour toutes les communes** d'être en capacité de les recevoir sous forme dématérialisée.



Le dépôt en ligne, c'est...

- **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.
- **Une chaîne d'instruction optimisée**, pour plus de fluidité dans le traitement de vos demandes et plus de réactivité.



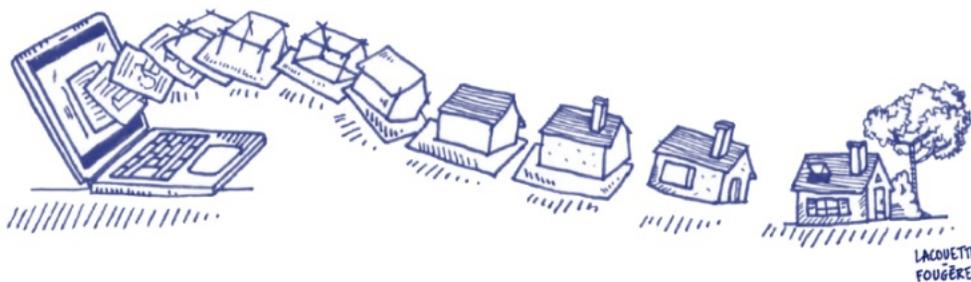
**POUR LES DEMANDES DÉMATÉRIALISÉES
SEULS LES DOSSIERS DÉPOSÉS SUR LA PLATEFORME
WWW.GEOPERMIS.FR SERONT INSTRUITS**

À savoir :



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Notre service urbanisme continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE AVEC GEOPERMISS.FR



J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, d'aménager, autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune de Peipin met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Comment faire ?

● JE CRÉE MON COMPTE

- Je vais sur le site : www.geopermis.fr
- Je suis la procédure de création de compte (n'oubliez pas la dernière étape qui consiste à valider le courriel d'activation du compte que vous recevrez)

● JE PRÉPARE MON DOSSIER

- Je recherche le Cerfa adapté à mon projet via la plateforme www.geopermis.fr ou sur le site du Service Public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
- Je rempli le formulaire cerfa en ligne (pdf modifiable) et l'enregistre (seuls les cerfa complétés informatiquement sont valides) ;
- Je scanne toutes les pièces séparément nécessaires à l'instruction de mon dossier.

● JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Je me connecte sur la plateforme de dépôt de dossier d'urbanisme : www.geopermis.fr
- Je clique sur le bouton « Créer un dossier »
- Je suis la procédure de dépôt.

Retrouvez sur le site de Peipin les **Conditions générales d'utilisation** du service de saisine par voie électronique (rubrique : Mairie / Urbanisme)

www.peipin.fr/mairie-de-peipin/urbanisme

À savoir :

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant du service urbanisme qui sera à même de vous guider. Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie de Peipin au 04 92 62 44 17 ou par courriel à mairie@peipin.fr



ATELIER « Seniors au volant » vendredi 14 janvier 2022

Réviser les règles de sécurité routière pour rester mobile.

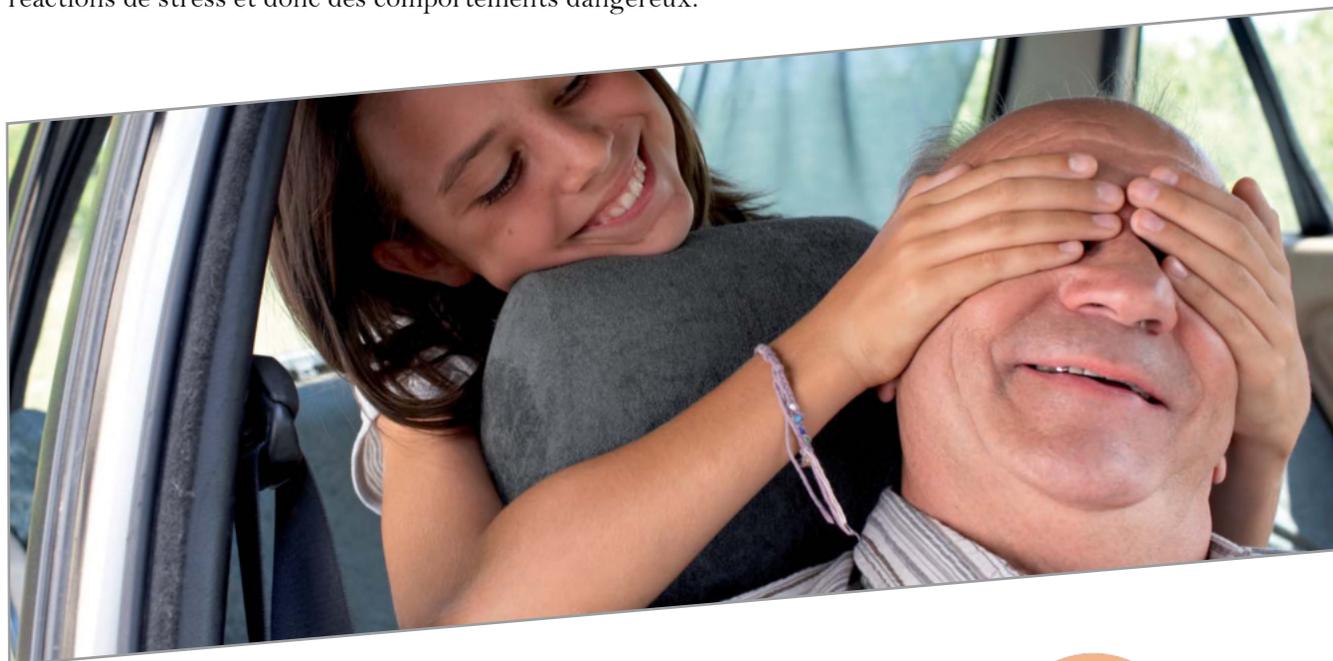
Vous aimez garder le contrôle, être au fait des dernières nouveautés du Code de la route ?

Venez « réviser » votre conduite pour prolonger votre mobilité au volant en participant à l'atelier « seniors au volant ». Son programme vous permettra de passer concrètement en revue les nouvelles réglementations routières et d'identifier les pièges pouvant mettre en jeu votre sécurité lors de vos déplacements.

L'atelier « seniors au volant » permet de répondre aux questions que vous pouvez vous poser :

- Quelles sont les nouveautés du Code de la route ?
- Quelle est la signification de certains panneaux ?
- Comment aborder un giratoire ?
- Quels sont l'impact de l'alcool ou des médicaments sur la conduite ?

Échanges, conseils et quiz vous permettront d'étudier de façon ludique les situations pouvant provoquer des réactions de stress et donc des comportements dangereux.



Pourquoi :

- Pour confirmer sa connaissance des règles de sécurité routière ;
- Pour s'appropriier les nouveautés du Code de la route ;
- Pour conduire en toute sécurité ;
- Pour préserver son autonomie.



Pour participer, il vous suffit de vous inscrire :

- Contact : CCAS de Peipin
- Téléphone : 04 92 62 44 17
- Courriel : mairie@peipin.fr

L'entrée est libre et gratuite (10 places disponibles).

**L'atelier Seniors au volant se déroulera
le vendredi 14 janvier 2022
à la salle du Riou de Peipin**

À partir de 55 ans
(sous réserve du nombre de participants)

Cet atelier est financé et organisé par l'Asept PACA qui réunit et représente vos Caisses de retraite, ses partenaires et les Départements de la région PACA. Elle organise régulièrement des ateliers de prévention pour les retraités.

Registre des personnes fragiles isolées

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et apporter rapidement conseils et assistance (décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004). Ce registre confidentiel ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels soumis au secret professionnel.

Peuvent figurer sur ce registre :

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire :

- par téléphone à la mairie de Peipin : 04 92 62 44 17 ;
- en renvoyant ou en déposant le bulletin d'inscription ci-dessous dûment complété à la mairie de Peipin.

Bulletin d'inscription ou confirmation d'inscription au registre des personnes vulnérables du CCAS de la ville de Peipin

Coordonnées de la personne inscrite au registre

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple personne seule

Coordonnées de la personne à prévenir 1

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 : N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Coordonnées de la personne à prévenir 2

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 : N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Fait à,

Signature,

Le / / 2022



Recevez directement sur
votre téléphone les alertes et
informations de la mairie avec

MY CITY POCKET

Téléchargez gratuitement
l'application My City Pocket

depuis votre boutique habituelle
(Google Play ou App Store)
et sélectionnez Peipin (04)

Gratuit



Des nouvelles de l'Escale Bien-Être

Octobre Rose, cette campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein a été source de belles solidarités, notamment dans la confection de « coussins du cœur » que nous offrons aux malades pour soulager les maux du corps et du cœur. Un grand merci à toutes les personnes qui en ont réalisés, aux associations concernées et à Mondial Tissus de Peipin.



Pour ce bulletin hivernal, parole est donnée à Marie-Christine INGIGLIARDI, intervenante à l'Escale Bien-Être.

« Écrire et rire à l'Escale Bien-Être »

J'ai découvert l'Escale grâce à Josiane qui s'était inscrite aux ateliers mémoire puis d'écriture que j'animais à Peipin. Les deux ont dû lui plaire puisqu'elle m'a proposé d'en concocter un panaché pour l'EBE. Quelle bonne idée ! Ne dit-on pas que les écrits restent ? Dans un tiroir ou la mémoire d'un ordinateur mais aussi dans la nôtre. Et un souvenir vivace n'est-il pas écrit, gravé dans notre mémoire ? Voilà comment, en 2019, l'atelier mémoire/écriture s'ajouta au bouquet d'activités offert par l'EBE. Un petit groupe à géométrie variable s'est donc retrouvé chaque mois pour jouer avec les mots tout en cultivant notre mémoire. Et ce n'était pas triste !

Le nuage pandémique a un peu coupé notre élan. Certes, on peut s'écrire de loin, mais le but est tout de même d'écrire ensemble, de découvrir, après quelques minutes de réflexion solitaire jetée sur le papier, comment chacun a interprété le thème lancé.

Nous étions donc ravies de nous retrouver pour de vrai ces jeudis d'automne, armées de nos blocs, crayons et inspiration dans la salle du Riou assez vaste pour respecter des mesures barrières.

Plus d'informations auprès de l'animatrice, Marie-Christine Ingigliardi (06 21 18 21 88) ou de la coordinatrice de l'EBE, Josiane Foucault (06 89 94 61 34).

Ligue contre le Cancer 04 (04 92 32 50 61).



Tribune libre Minorité

La minorité, utilise cet espace de communication pour partager des éléments historiques de notre commune découverts aux archives.

- 1884 le 14 juin : les habitants des Bons-Enfants demandent officiellement l'installation d'une fontaine au cœur du hameau ;
- 1893 : des travaux mettent en place la conduite depuis la « prise » dans le Ravin du Verger pour amener l'eau vers la fontaine, près de l'école ;
- 1894 le 6 mai : on trouve dans le devis de Conis Gustave pour le projet : 11 francs pour le bassin (8 francs donnés par la mairie), 156 francs de gravier et 55 francs pour l'architecte ;
- 1899 le 4 mars : on apprend la cession gratuite de terrains par les agriculteurs et l'installation de la fontaine où elle restera pendant plus de cent ans.

Bonne lecture, à bientôt pour d'autres découvertes.

LE RENOUVEAU PEIPINOIS
Farid Rahmoun, Joëlle Blanchard, Maxime Szumiel

Accès aux déchèteries sur notre territoire

Le territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) ne dispose pas de déchèteries, elle conventionne avec deux collectivités voisines pour avoir accès aux leurs. Ainsi, les administrés des communes des OMERGUES, de CUREL et de MONTFROC ont accès à la déchèterie de SÉDERON et les administrés des autres communes ont accès à la déchèterie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Dernièrement, la Communauté d'agglomération Provence-Alpes (PAA) a alerté la CCJLVD, que certains de ses administrés venaient à la déchèterie de PEYRUIS. Il s'agit des administrés des communes de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Peipin et Aubignosc. PAA a indiqué qu'elle désactivera prochainement les cartes de la déchèterie de Peyruis pour les administrés ne résidant pas sur le territoire couvert par celle-ci.

Tous les emballages triés sont recyclés

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, tous les emballages triés dans les conteneurs jaunes vont au centre de tri Véolia de Manosque. Ils y sont séparés par matière puis vendus à différents recycleurs qui les valorisent. En moyenne, 85 % des emballages triés sont recyclés et ont ainsi une nouvelle vie en pulls polaires, vélos ou bouteilles.

L'évolution des consignes de tri porte ses fruits

Le département des Alpes-de-Haute-Provence a étendu ses consignes de tri à tous les emballages en avril 2019. Les pots, tubes, sachets et barquettes en plastique ont rejoint les conserves, bouteilles et briques alimentaires dans les conteneurs jaunes. Les effets positifs de cette évolution se ressentent déjà : en 2020 le SYDEVOM observait une augmentation de 19 % de la quantité d'emballages triés. Nombreux citoyens et élus se sont emparés de la problématique et s'impliquent au quotidien.



Un geste citoyen aux nombreux bénéfices

Le tri des emballages et du verre est un geste aux nombreux bénéfices. Il permet d'une part de limiter les ressources que nous puisons dans la nature en réutilisant les matières déjà existantes. Ainsi, les écosystèmes et les sols sont préservés et les émissions de CO₂ sont limitées. Il permet d'autre part de limiter le coût de traitement des déchets. En effet, une tonne de déchets non-recyclés allant au centre d'enfouissement coûte 260 € à la collectivité tandis que le coût d'une tonne de matières recyclées est de 135 €. Cette différence considérable s'explique par la revente des matières recyclables et le soutien financier des éco-organismes qui permet d'amortir le coût de collecte.

Un suivi minutieux des emballages

Chaque mois, les agents du SYDEVOM de Haute-Provence se rendent au centre de tri de Manosque pour analyser le contenu des conteneurs jaunes des différents secteurs du 04. Un échantillon est prélevé puis trié manuellement selon huit catégories : l'acier, l'aluminium, les cartons et papiers, les briques alimentaires, les plastiques rigides, les plastiques souples et les refus. On retrouve dans les refus tous les déchets qui ne doivent pas être jetés dans les conteneurs jaunes : le textile, le verre, les sacs pleins, des emballages non vidés ou imbriqués.

Où sont recyclés nos déchets ?

Le SYDEVOM de Haute-Provence fait appel à des recycleurs français dans la mesure du possible, et Européens dans tous les cas.

Consultez la carte de nos recycleurs en suivant ce lien

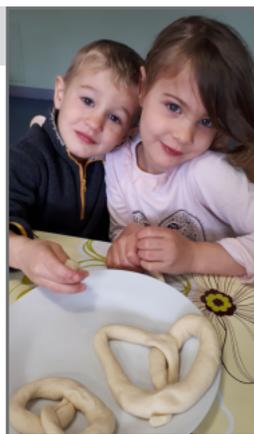


Retour sur les mercredis

Les mercredis de septembre et octobre

Les enfants de l'accueil de loisirs Les P'tites Bouilles ont commencé leur périple « À travers la France » et ont découvert de nouvelles activités éveillant leur curiosité sur ce qui fait notre pays, nos régions, nos identités multiples.

Avec le thème du Sud-Est pour les mercredis de septembre et octobre, l'équipe pédagogique dynamique a proposé des recettes originales, de nouvelles pratiques sportives, des contes et des ateliers créatifs autour de notre belle Provence et de la mer. L'idée étant de choisir comme point de départ à notre voyage les lieux que l'on connaît le mieux pour s'acheminer vers « l'inconnu ».



Les mercredis de novembre et décembre.

L'accueil de loisirs continue son périple « À travers la France » ; direction le Nord-Est. Ce fut l'occasion de découvrir des particularités d'un coin de notre Pays : des recettes, des fêtes régionales, des dialectes et d'autres coutumes.

Pour le site d'Aubignosc, les enfants, accompagnés d'Anne, Bruno et Roxane, ont pu découvrir le pain d'épices et le bretzel, des jeux traditionnels mais également des activités créatives du Grand-Est et de la Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le site de Valbelle, l'Histoire est à l'honneur avec la première guerre mondiale : la bataille de Verdun, l'aviation et la trêve de Noël seront notamment les sujets supports des activités proposées par Juliette et Benjamin. L'équipe transporte les enfants à Verdun en ce début de XX^e siècle pour un rendez-vous avec les héros d'antan.

L'accueil de Loisirs est fermé pendant les vacances de fin d'année mais le voyage continue, la suite du périple se fera au Nord-Ouest... Bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous dès le premier mercredi de l'année prochaine pour la suite de nos aventures !

Retour sur les vacances de Toussaint

Aux vacances de la Toussaint, les enfants ont été accueillis du 25 au 29 octobre, sous le thème « Halloween des 5 sens ». À travers les contes et les différentes créations des enfants nous avons tenté de renouer avec les origines des fêtes celtiques qui symbolisent la fin de l'été. Grâce à la cuisine, à la sculpture, à la narration et aux balades nous avons exploré les 5 sens. N'oubliant pas le côté ludique et festif de Halloween, les enfants ont pu faire le traditionnel « un bonbon ou un sort ! » qui a été très bien accueilli par les habitants d'Aubignosc que nous remercions tout particulièrement. Une veillée a été proposée aux enfants du centre de loisirs permettant ainsi de réunir les sites d'Aubignosc et de Valbelle pour une soirée de partage et de rigolade « entre grands ».



Inscriptions à l'accueil de loisirs

Pour l'inscription de vos enfants à l'accueil de loisirs les mercredis ou les vacances scolaires, vous pouvez télécharger le dossier de renseignements 2021/2022 sur le site www.ccjlv.fr, et prendre rendez-vous avec la Directrice de l'accueil de loisirs par courriel : lespetitesbouilles04@ccjlv.fr

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** sur rendez-vous.

Les tarifs sont de 9,50 € la journée, 4,40 € le repas, 5 € la demi-journée (matin ou après-midi) pour les habitants de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, et 15 € la journée, 8 € la demi-journée et 4,40 € le repas pour les personnes n'habitant pas sur le territoire.

MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉES

Téléphone :

04 92 62 44 17

Courriel :

mairie@peipin.fr

Adresse :

4, rue des Écoles, 04200 PEIPIN

N° d'URGENCE :

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :

9h à 12h

MÉDIATHÈQUE



PAUL SURTEL

Contact :

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

15h30 à 18h30

Samedi :

9h30 à 12h30

Jeudi :

Fermé

uniquement
SUR RENDEZ-VOUS

AGENCE POSTALE



COMMUNALE

Adresse :

3, place de la Mairie

Mardi, jeudi, vendredi :

14h à 18h

Mercredi, samedi :

9h à 12h

EAU / ASSAINISSEMENT

COORDONNÉES

Société des Eaux de Marseille :

www.eauxdemarseille.fr

Service clients :

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

Astreinte SEM :

04 91 83 16 15

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr



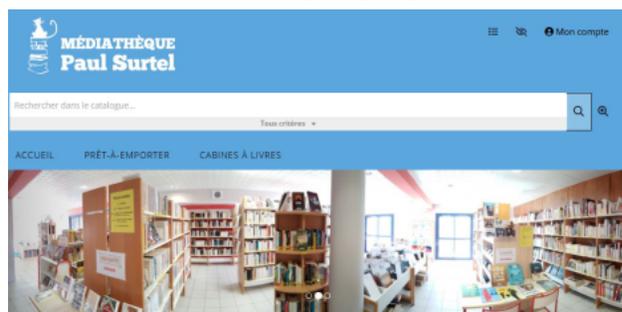
CONSEILS MUNICIPAUX

Conformément aux recommandations Covid-19, le Conseil municipal se réunira dans l'ancienne mairie de Peipin (le nombre de places pour le public est limité en raison de la distanciation sociale à respecter) à 18h30, aux dates suivantes :

- **Mardi 25 janvier 2022**
- **Mardi 22 février 2022**
- **Mardi 29 mars 2022**

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

LA MÉDIATHÈQUE SUR mediatheque.peipin.fr



Consultez le catalogue de la médiathèque de Peipin

Retrouvez l'actualité de la médiathèque

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute Provence, Dépôt légal à parution.